

## COMMUNIQUÉ

SOUS EMBARGO – Diffusion à partir  
du 2 novembre, 13h00



---

## Mesures sanitaires saison 2021-2022

### Le passeport vaccinal sera requis pour skier cet hiver

---

**Terrebonne, le 2 novembre 2021** – L'Association des stations de ski du Québec (ASSQ) et les 75 stations affiliées ont obtenu la confirmation du gouvernement du Québec, qu'à compter du 15 novembre prochain, le passeport vaccinal sera exigé pour les 13 ans et plus et ce, pour l'utilisation des remontées mécaniques et l'accès à certains services offerts dans les chalets de ski. Cette mesure permettra aux stations du Québec d'opérer leurs remontées mécaniques au maximum de leur capacité pour la prochaine saison. Les stations de ski entendent mettre en œuvre la validation de la preuve de vaccination dès le démarrage de la saison pour celles qui ouvriront leurs pistes avant cette date.

« C'est une excellente nouvelle de pouvoir opérer à 100 % la capacité des remontées mécaniques et de ne plus avoir à limiter le nombre de visiteurs à l'extérieur. Pour l'industrie du ski, la mise en place du passeport vaccinal constitue assurément un défi opérationnel, mais elle permet des assouplissements bien perçus par l'ensemble des exploitants. Nos sondages démontrent que la très grande majorité de notre clientèle est favorable au passeport vaccinal. Les visiteurs pourront donc profiter des pentes enneigées du Québec en toute tranquillité d'esprit cette saison. » déclare Yves Juneau, président-directeur général de l'Association des stations de ski du Québec (ASSQ).

#### De longs préparatifs nécessaires

Outre le recrutement du personnel et la préparation des pistes avec la fabrication de neige, le damage et l'entretien des remontées mécaniques, les stations sont déjà à pied d'œuvre afin de mettre en place les procédures de vérification du passeport vaccinal. Les stations de ski seront en position de communiquer les consignes à leurs clients dans les prochains jours. À noter que, comme chaque station est configurée différemment, il appartiendra à chacune d'elles de définir les moyens de valider le passeport vaccinal.

Les dirigeants des stations de ski souhaitent la collaboration de tous les skieurs et planchistes pour la mise en place du passeport vaccinal. Une bonne préparation avant la visite en station sera de mise à nouveau cette saison, dont l'achat à l'avance des billets de ski. Les skieurs se réjouiront certainement de la reprise de tous les services normalement offerts dans une station de ski, soit les services de nourriture et boisson, boutique de sport, école de ski, animation pour enfant, clubs de compétition, disponibilité de casiers ainsi que la location des équipements de glisse.

Les gestionnaires des stations de ski devront donc s'assurer du respect des mesures sanitaires en vigueur. Elles appliqueront les directives générales de la Santé publique émises sur le site [Quebec.ca](https://www.quebec.ca).

Voici un résumé des mesures sanitaires à respecter lors de la visite d'une station de ski :

- Les personnes avec symptômes devront rester à la maison ;
- Passeport vaccinal requis pour l'utilisation des remontées mécaniques et l'accès au chalet intérieur (aires de restauration, cafétérias, bars). Les règles de la restauration s'appliqueront à l'intérieur des bâtiments offrant un service de nourriture ;

- Pour les files d'attente et les remontées mécaniques, le port du couvre-visage (cache-cou/cagoule couvrant le nez et la bouche) sera recommandé, de même que pour les skieurs âgés de 3 ans ou plus en leçon de ski ;
- Le port du couvre-visage sera obligatoire à l'intérieur des chalets/bâtiments de service et dans les télécabines ;
- Respect de la distanciation physique requise ;
- Des stations de désinfection des mains seront disponibles.

Les skieurs et planchistes sont invités à consulter les sites Internet des stations ou à communiquer avec elles pour connaître leur procédure de validation de la preuve de vaccination et tous les détails sur le déroulement des activités hivernales.

### **À propos de l'Association des stations de ski du Québec et de l'industrie**

Fondée en 1979, l'ASSQ est un organisme sans but lucratif regroupant l'ensemble des stations de ski au Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts des stations, de favoriser le développement de la relève et de supporter l'industrie afin d'offrir aux skieurs et planchistes des expériences mémorables en montagne. Le ski alpin et la planche à neige sont pratiqués par environ 1,4 million de Québécois.

- 30 -

#### **Source :**

Sophie Leblanc-Leroux

Coordonnatrice aux communications numériques

Association des stations de ski du Québec (ASSQ)

[media@assq.qc.ca](mailto:media@assq.qc.ca)

450 765-2020

[www.maneige.ski](http://www.maneige.ski)